Revue de presse
07 au 11 janvier 2019

Les articles contenus dans ce document n'engagent que les auteurs et les sources dont ils émanent. Ils ne reflètent en aucun cas une position officielle de la COI

Sommaire

I. COI et ses projets

1.1 Message du président du conseil.....3

- Message du Président en Exercice du Conseil des Ministres de la COI à l'occasion des 35 ans de l'organisation

1.2 Résultats de l'élection présentielle.....7

- Communique de la Commission de L'Océan Indien sur les résultats de l'élection présidentielle à Madagascar

- Le monde salue Rajoelina

1.3 Biodiversité.....11

- Aire protégée marine : la méthode « Reef check adoptée »

1.4 Changements climatiques.....12

- Vulnérabilité par nature, ambitieuse par le choix : l'indianoceanie s'engage et s'adapte

-La PIROI

1.5 Connectivité numérique.....16

- L'année des connexions aux câbles à fibres optiques

II Centres d'intérêts

1.6 Energies renouvelables 17

- Les Seychelles devraient économiser un million de dollars par an grâce à une nouvelle centrale solaire

1.7 Agriculture.....20

- Renforcement de la lutte antiacridienne

Message du Président en Exercice du Conseil des Ministres de la COI a l'occasion des 35 ans de l'organisation

10 janvier 1984 – 10 janvier 2019. Notre organisation, la Commission de l'Océan Indien (COI), célèbre ses 35 ans d'existence. D'abord quelle joie et quelle émotion pour moi de me voir en cette occasion présider son Conseil des ministres pour un an. C'est un moment symbolique. C'est pourquoi je saisis l'occasion pour rendre hommage à tous mes prédécesseurs des Comores, de la France/Réunion, de Madagascar et de l'Ile Maurice. Chacun d'eux a apporté et continue à apporter sa pierre à la construction de l'œuvre sous régionale.

En cette occasion solennelle, comment ne pas aussi rendre un vibrant hommage aux pères fondateurs et à tous ceux qui ont pris le flambeau à leur suite, pour le chemin que leur vision et leur détermination ont permis à notre organisation de parcourir. Grace à eux, notre génération se sent fière aujourd'hui de contribuer à l'édification de ce patrimoine commun, qui est aussi un legs pour les générations futures.

En général, les anniversaires nous offrent l'occasion nous arrêter quelques instants, pour regarder dans le rétroviseur. Ils nous permettent de mesurer le chemin parcouru avec parfois des chiffres, voire des images, pour bien traduire la montée en puissance. Mais je préfère laisser ici ce privilège aux techniciens du Secrétariat général, mieux armés que moi dans cet exercice.

Pour moi, ces 35 ans nous renvoient au parcours d'hommes et de femmes de plusieurs générations qui ont su porter avec courage les justes causes et les bons combats qui ont contribué à faire de notre démarche commune vers un Océan indien prospère et de paix, un capital très précieux. Ce sont 35 ans de présence agissante pour que l'Indianoceanie dans toute sa diversité et sa richesse soit une chance pour nos populations, à leurs aspirations et à leur développement. C'est tout cela qui en fait notre patrimoine commun, voire notre maison commune.

Aujourd'hui, quoiqu'étant l'une des plus petites organisations du monde, la COI n'est pas moins l'une des plus pleines de vie. Elle occupe une place de choix sur l'échiquier international. Et elle reste plus que jamais déterminée à s'affirmer sur tous les plans dans la défense de nos spécificités et dans la transformation des divers aspects de la vie de notre sous-région

Nous sommes restés fidèles à nos valeurs insulaires comme la fraternité, la solidarité et le sens du partage, que nous défendons régulièrement au fil de nos différentes actions.

Merci donc à tous les Secrétaires généraux qui ont aidé l'organisation à grandir et à s'affirmer ainsi : Monique Andréas Esoavelomandroso, Jérémie Bonnelame, Caabi Elyachtru, Wilfrid Bertile, Callixte d'Offay, Jean-Claude de l'Estrac et Hamadi Mada.

Enfin cet anniversaire arrivant opportunément en ce début d'année 2019, je saisis cette occasion pour adresser à tous les Etats membres, à tous nos Chefs d'Etat, et à tous mes collègues ministres, mes vœux les meilleurs de santé et de bonheur pour eux-mêmes, leurs familles et souhaiter pour notre communauté indianocéanique, la paix et l'harmonie.

35 ans de COI : la foi et la bonne foi au service de la coopération régionale et une grande confiance dans l'avenir de notre institution.

Vincent Meriton

Président en exercice du Conseil des Ministres de la COI

10 janvier 2019

http://fr.africanews.com/2019/01/10/message-du-president-en-exercice-du-conseil-des-ministres-de-la-commission-

Message du Président en Exercice du Conseil des Ministres de la Commission de l'Océan Indien (COI) a l'occasion des 35 ans de l'organisation

Notre organisation, la Commission de l'Océan Indien (COI), célèbre ses 35 d'existence. D'abord quelle joie et quelle émotion pour moi de me voir en cette occasion présider son Conseil des ministres pour un an. C'est un moment symbolique. C'est pourquoi je saisis l'occasion pour rendre hommage à tous mes prédécesseurs des Comores, de la France/Réunion, de Madagascar et de l'Ile Maurice. Chacun d'eux a apporté et continue à apporter sa pierre à la construction de l'œuvre sous régionale.

En cette occasion solennelle, comment ne pas aussi rendre un vibrant hommage aux pères fondateurs et à tous ceux qui ont pris le flambeau à leur suite, pour le chemin que leur vision et leur détermination ont permis à notre organisation de parcourir. Grace à eux, notre génération se sent fière aujourd'hui de contribuer à l'édification de ce patrimoine commun, qui est aussi un legs pour les générations futures.

En général, les anniversaires nous offrent l'occasion nous arrêter quelques instants, pour regarder dans le rétroviseur. Ils nous permettent de mesurer le chemin parcouru avec parfois des chiffres, voire des images, pour bien traduire la montée en puissance. Mais je préfère laisser ici ce privilège aux techniciens du Secrétariat général, mieux armés que moi dans cet exercice.

Pour moi, ces 35 ans nous renvoient au parcours d'hommes et de femmes de plusieurs générations qui ont su porter avec courage les justes causes et les bons combats qui ont contribué à faire de notre démarche commune vers un Océan indien prospère et de paix, un capital très précieux. Ce sont 35 ans de présence agissante pour que l'Indianoceanie dans toute sa diversité et sa richesse soit une chance pour nos populations, à leurs aspirations et à leur développement. C'est tout cela qui en fait notre patrimoine commun, voire notre maison commune.

Aujourd'hui, quoiqu'étant l'une des plus petites organisations du monde, la COI n'est pas moins l'une des plus pleines de vie. Elle occupe une place de

choix sur l'échiquier international. Et elle reste plus que jamais déterminée à s'affirmer sur tous les plans dans la défense de nos spécificités et dans la transformation des divers aspects de la vie de notre sous-région

Nous sommes restés fidèles à nos valeurs insulaires comme la fraternité, la solidarité et le sens du partage, que nous défendons régulièrement au fil de nos différentes actions.

Merci donc à tous les Secrétaires généraux qui ont aidé l'organisation à grandir et à s'affirmer ainsi : Monique Andréas Esoavelomandroso, Jérémie Bonnelame, Caabi Elyachtru, Wilfrid Bertile, Callixte d'Offay, Jean-Claude de l'Estrac et Hamadi Mada.

Enfin cet anniversaire arrivant opportunément en ce début d'année 2019, je saisis cette occasion pour adresser à tous les Etats membres, à tous nos Chefs d'Etat, et à tous mes collègues ministres, mes vœux les meilleurs de santé et de bonheur pour eux-mêmes, leurs familles et souhaiter pour notre communauté indianocéanique, la paix et l'harmonie.

35 ans de COI : la foi et la bonne foi au service de la coopération régionale et une grande confiance dans l'avenir de notre institution.

Vincent Meriton

Président en exercice du Conseil des Ministres de la COI

Maurice INFO
www.maurice-info.mu
Partager et informer en toute intégralité
#mauriceinfomu

11 janvier 2019

http://www.maurice-info.mu/11/01/2019/communique-de-la-commission-de-locean-indien-sur-les-resultats-de-

Communique de la Commission de L'Océan Indien sur les résultats de l'élection présidentielle à Madagascar

La Commission de l'océan Indien (COI) a pris connaissance le 8 janvier de la décision de la Haute cour constitutionnelle qui fixe de façon irrévocable le verdict des urnes et annonce l'élection de Monsieur Andry Nirina Rajoelina à la présidence de la République de Madagascar.
Elle lui transmet ses très sincères et chaleureuses félicitations. Dans le cadre de l'appui au processus électoral, notamment du deuxième tour, la Commission de l'Océan Indien a dépêché à Madagascar, à l'initiative et aux frais de la République des Seychelles, trois missions successives de soutien et de solidarité dont une de haut niveau conduite par le président du Conseil de la COI avec le concours du Secrétaire général.

Les missions de la COI ont tenu des consultations avec les principales parties prenantes et structures impliquées dans le processus électoral y compris le Président intérimaire et le Premier Ministre, les deux candidats du deuxième tour, les acteurs de la société civile et les partenaires internationaux. L'objectif était de contribuer à la création d'un environnement politique favorable à la tenue d'un deuxième tour crédible, paisible et acceptable pour tous les acteurs politiques.

La COI a aussi déployé une Mission d'Observation dirigée par Monsieur Jérémie Bonnelame, ancien Ministre et Envoyé Spécial du Président Danny Faure auprès des Autorités intérimaires malgaches, et comprenant les anciens secrétaires généraux, les Ambassadeurs des Etats membres disponibles à Madagascar et le Consul général des Seychelles à Madagascar.

La COI se réjouit que la campagne électorale de second tour, moment culminant de l'expression des opinions et des projets politiques, se soit tenue dans de bonnes conditions et ait permis au peuple malagasy et aux candidats de débattre démocratiquement. Elle remercie vivement les autorités de

Madagascar, à commencer par le président de la République et le Premier ministre intérimaires, pour leur engagement déterminé à assurer un processus électoral ordonné, libre et transparent sur l'ensemble du territoire de la Grande île. L'Histoire retiendra qu'ils ont assuré la conduite du char de l'Etat avec succès et abnégation.

Le peuple malagasy s'étant exprimé souverainement et ayant fixé son choix sans ambiguïté, l'heure est maintenant venue de projeter Madagascar vers un nouvel horizon de développement inclusif et de bonne gouvernance. Il en va de l'avenir du pays mais aussi de celui de tous les Etats membres auprès desquels Madagascar occupe une place de choix.

La COI réaffirme ainsi le besoin d'un appui vigoureux et immédiat de la communauté internationale et en particulier des bailleurs à la Grande île. Leur engagement résolu est indispensable à l'atteinte d'une croissance solidaire et durable à Madagascar, condition première du développement et de la sécurité de toute la région. Organisation de proximité soucieuse de la souveraineté inaliénable de ses Etats membres, la COI transmet au président élu de la République de Madagascar sa disponibilité à travailler étroitement à la coordination des efforts comme elle le fait déjà en matière de sécurité maritime et de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Au moment où s'ouvre ce nouveau chapitre de l'Histoire de Madagascar, la COI veut assurer solennellement le futur chef de l'Etat et l'ensemble des forces politiques de son appui et les invite à dépasser les différends du passé au profit d'un élan national bénéfique à tous les Malgaches. A cet élan la COI apportera son concours fraternel et démontrera que la solidarité régionale de l'Indianocéanie n'est pas un vain mot.

Au nom du président du Conseil, la COI adresse encore ses plus chaleureuses félicitations au Président Elu auxquelles elle joint les voeux sincères qu'elle forme pour son plein succès « qui sera celui de tous les Etats membres dans le rayonnement que nos peuples attendent de nous comme nations insulaires portant l'espoir d'une paix et d'une prospérité bénéficiant aux générations d'aujourd'hui et de demain. »

L'Express DE MADAGASCAR
QUOTIDIEN D'INFORMATION ET D'ANALYSE

10 janvier 2019
https://www.lexpressmada.com/10/01/2019/presidentielle-le-monde-salue-rajoelina/

Présidentielle – Le monde salue Rajoelina

10 janvier 2019 Garry Fabrice Ranaivoson 2 639 Vues 3 minute(s) pour lire

De manière unanime, la communauté internationale félicite l'élection du nouveau Président et l'issue pacifique de l'élection.

A l'unisson. La communauté internationale adresse ses félicitations à Andry Rajoelina, nouveau Président de la République. Elle affirme, également, son satisfécit quant au déroulement de la course à la magistrature suprême.

Les communiqués de presse de la part des ambassades ou des services de communication des partenaires multilatéraux et bilatéraux de Madagascar ont inondé les boites de réception des mails des journalistes, hier. Tous ont adressé leur félicitation au futur locataire du palais d'état d'Iavoloha. L'un des premiers messages à être reçu par la presse est celui d'Antonio Guterres, secrétaire général des Nations unies (ONU).

Moussa Faki Mahamat, président de la Commission de l'Union africaine (C-UA), s'est aussi, fendu d'un message de félicitation à Andry Rajoelina. « Le Président de la Commission encourage le Président élu à utiliser toutes les forces vives de la nation pour consolider la démocratie, à privilégier la réconciliation nationale, à œuvrer dans l'intérêt supérieur de la nation (...) », rapporte le communiqué publié sur le site de la Commission.

Giovanni Di Guirolamo, ambassadeur de l'Union européenne (UE), a lui, déjà réagi, à l'issue de la cérémonie de proclamation, à la Haute cour constitutionnelle (HCC), à Ambohidahy. à la presse, il a qualifié la cérémonie de, mardi, « à un spectacle important de la démocratie malgache ». Sur le plan bilatéral, les félicitations des états-Unis partagées à la presse dès les premières heures, hier, a été l'un des plus marquant.

Grâce électorale

Dans une déclaration Stuart Wilson, chargé d'affaire de l'ambassade américaine, affirme que « les états-Unis soutiennent entièrement la HCC (…) Nous félicitons le président élu Andry Rajoelina et le peuple malgache pour avoir accompli cette élection démocratique (…) ». Le diplomate parle de « choix de la majorité ». La reconquête du pouvoir par la voie électorale a, visiblement, gracié Andry Rajoelina, aux yeux des états-Unis qui l'a qualifié de « putschiste », durant la Transition.

Toujours concernant les partenaires bilatéraux, la France n'a pas manqué de faire part de ses félicitations au nouveau Président de la République. « Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'état auprès du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, représentera la France à la cérémonie d'investiture du nouveau Président malgache », annonce déjà l'ambassade de France dans un communiqué publié sur sa page Facebook.

Dans un communiqué presse rapportant une déclaration du porte-parole de son ministère des Affaires étrangères, le Japon adresse, également, ses félicitations au Président nouvellement élu. « Le gouvernement du Japon souhaite que la République de Madagascar fasse avancer davantage la stabilité politique et le développement socio-économique sous la direction du nouveau Président », rapporte la missive.

Le porte-parole du ministère des Affaires étrangères de la République populaire de Chine, dans un communiqué de presse, fait, aussi, part de ses félicitations à Andry Rajoelina. « [La Chine] souhaite œuvrer de concert avec Madagascar pour renforcer la coopération de la construction conjointe de « la ceinture et la route », et mettre en œuvre les acquis du sommet de Beijing du Forum sur la coopération sino-africain (FCSA) », rapporte la missive.

Les Seychelles qui président la Commission de l'océan Indien (COI), l'Organisation internationale de la francophonie, la Grande Bretagne et l'Afrique, selon la Télévision nationale (TVM), ont également, félicité le nouveau Président de la République. Des félicitations qui s'adressent, également, aux différents acteurs du processus électoral.

Pour plus d'information :

COI et ses Projet

réunion 1ère

Résultats de l'Election présidentielle

10 janvier 2019

https://la1ere.francetvinfo.fr/reunion/madagascar-monde-salut-election-andry-rajoelina-668385.html

COI et ses Projet

Biodiversité

11 janvier 2019

https://www.newsmada.com/2019/01/11/air-protegee-marine-la-methode-reef-check-adoptee/

Air protégée marine: la méthode « Reef Check adoptée

Par Les Nouvelles sur 11/01/2019

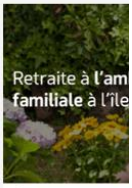

Découvrez la ré

Ambodivahibe dans le nord de l'île est une aire protégée marine (AMP). Pour la conservation de ses récifs coralliens, les communautés s'impliquent en adoptant la méthode «Reef Check». C'est un protocole de suivi de l'état de santé des récifs coralliens, développé en 1996. 80 pays sur 131 l'utilisent à l'heure actuelle.

Le Reef Check s'appuie sur trois piliers : le suivi, la gestion et l'éducation. Ce protocole regroupe les gestionnaires des récifs coralliens afin d'atteindre ensemble les objectifs de conservation. A Madagascar, le Reef check est appliqué au cours de la dernière décennie. Actuellement, sa vulgarisation est opérée dans la baie d'Antongil, à Nosy Be, Toliara et à Ambodivahibe.

A Ambodivahibe, la Conservation international (CI) cogère cette AMP avec les communautés locales. Ce travail de concert facilite les opérations à entreprendre car l'équipe de suivi des récifs coralliens est composée à 62% de communautés locales et le reste par des techniciens et experts.

Pour CI, «l'implication des communautés est très importante pour garantir la pérennisation du système de suivi, mais aussi pour concrétiser leur participation effective sur le processus de gestion de l'AMP».

Des manuels sur le suivi de la santé des réserves marines et coraux en langue française et en malgache pour les techniciens, les universitaires, les autorités et décideurs, les communautés, les gestionnaires sont en cours d'édition. Ces manuels permettent de valoriser leurs acquis de et expériences en la matière.

Quelques résultats

A noter au passage que la Commission de l'océan Indien a financé un projet sur le suivi écologique, la gestion effective de l'AMP d'Ambodivahibe, pour une durée de 15 mois. Et les données fournies démontrent que la gestion durable des ressources marines et côtières améliore la santé de la biodiversité et la subsistance des communautés locales.

«Par rapport aux résultats de suivi Reef Check au niveau mondial réalisé entre 1998 et 2001, les résultats obtenus après le suivi en décembre 2017, dans cette AMP, montrent que le taux de couverture moyenne en corail dur vivant est de 49%. Ceci est largement supérieur à 32% de recouvrement moyen, constaté dans les 95% des stations de suivi des 80 pays tropicaux», a rapporté ainsi CI, à l'issue de ce projet de suivi.

Arh.

Vulnérable par nature, ambitieuse par choix : l'Indianocéanie s'engage et s'adapte

Gina BONNE

Agronome de formation, Gina Bonne a occupé pendant une douzaine d'années des postes à responsabilité dans l'administration publique des Seychelles, chargée de la protection des végétaux et de la planification agricole. Depuis 2005, Mme Bonne est chargée de mission « Environnement et Climat » à la Commission de l'océan Indien. Elle a développé et mis en œuvre des projets régionaux de préservation et de gestion des écosystèmes, de surveillance des pêches et de lutte contre les effets du changement climatique.

gina.bonne@coi-ioc.com

Pluies diluviennes, cyclones, inondations, glissements de terrain, érosion côtière, blanchiment des récifs, houles menaçantes… pour les habitants des îles du Sud-Ouest de l'océan Indien, les effets du changement climatique ne sont pas qu'un discours alarmiste. Ils les vivent, concrètement et parfois très durement. Organisation régionale de proximité au service du développement durable, la Commission de l'océan Indien accompagne ses États membres en matière d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique.

Les habitants des îles de l'Indianocéanie ont en mémoire les dégâts causés par les déluges venus du ciel comme de la mer.

2012, aux Comores. Les pluies torrentielles qui se sont abattues pendant plusieurs jours sur l'archipel ont provoqué des glissements de terrain et des éboulements. Bilan : 46 000 personnes sinistrées et plus de 9 000 déplacées.

En 2016, c'est le cyclone tropical très intense Fantala qui a dévasté l'île seychelloise de Farquhar, pourtant hors de la zone cyclonique.

À Madagascar, le passage du cyclone Enawo, en mars 2017, a fait 81 victimes, 253 blessés et plus de 430 000 personnes sinistrées. Ce cauchemar humanitaire s'est doublé de dégâts matériels et de pertes économiques considérables.

En ce début 2018, le cyclone Ava a durement affecté la Grande île, alors que La Réunion et Maurice ont subi les assauts répétés de fortes pluies provoquant de nombreuses inondations.

Ce ne sont là que quelques exemples d'une liste bien plus longue. D'autant plus que des territoires historiquement peu affectés par les catastrophes naturelles, comme les Comores ou les Seychelles, sont aujourd'hui directement menacés.

L'Indianocéanie, une région menacée

L'Indianocéanie est la troisième région du monde la plus exposée aux catastrophes naturelles. En outre, elle compte des États économiquement fragiles tels que l'Union des Comores et Madagascar. Quant aux îles à revenus intermédiaires de tranche supérieure (Maurice et Seychelles) ou à revenus élevés (La Réunion), leur niveau de développement ne leur confère pas d'immunité face aux catastrophes naturelles.

Les failles des politiques publiques d'aménagement du territoire et de préservation des écosystèmes aggravent également les risques de catastrophes dans ces territoires insulaires. En effet, la dégradation des récifs et des écosystèmes côtiers, comme les mangroves, privent les îles d'une barrière naturelle qui atténue les effets des fortes houles. L'urbanisation souvent incontrôlée, notamment le comblement des zones marécageuses en bord de mer, imperméabilise les sols, augmentant les risques d'inondations. Plus généralement, les plans d'aménagement du territoire, quand ils existent, ne prennent pas suffisamment en compte les changements climatiques dont les effets sont perceptibles et croissants dans l'Indianocéanie.

La Commission de l'océan Indien (COI), seule organisation régionale africaine composée exclusivement d'îles, porte la voix de ses États membres insulaires pour exprimer leur vulnérabilité. C'est ce qu'elle a fait à la conférence des Nations unies sur les petits États insulaires en développement (PEID) de Samoa en 2014, et à la 3e conférence sur la réduction des risques de catastrophes à Sendai en 2015, où elle a plaidé pour un traitement différencié de la part de la communauté internationale et pour un accès facilité à de nouveaux mécanismes financiers. Ce plaidoyer est d'ailleurs partagé par l'Union européenne

Crédit photo : COI – Frédéric Lamy

Les pertes économiques post-catastrophe peuvent être conséquentes, surtout lorsque des infrastructures sont touchées, comme ici, à La Réunion.

Crédit photo : COI – Sylvain Brajeul

L'Indianocéanie est la troisième région du monde la plus vulnérable aux risques de catastrophes, notamment en saison cyclonique.

comme énoncé dans une déclaration conjointe dévoilée lors de la COP21 sur le climat en 2015 (COI et Union Européenne, 2015).

Quelles actions ambitieuses ?

En complément de son plaidoyer, la COI intervient sur le terrain, en appui aux autorités nationales et en collaboration avec la société civile et les partenaires au développement. Elle conduit, depuis une décennie, des projets qui permettent d'améliorer la résilience des îles, de documenter et de chiffrer les vulnérabilités et de renforcer les moyens d'action des services chargés de la météorologie, de la gestion des risques et de l'aménagement du territoire.

30 000

C'est le nombre d'écoliers et professeurs sensibilisés aux enjeux des risques naturels et aux moyens de prévention et de gestion par le projet Risques Naturels de la COI, financé par l'Agence française de développement de 2011 à 2014 (COI, 2014).

Seul, aucun des États insulaires en développement de l'Indianocéanie n'est en capacité de faire face à l'ampleur des défis posés par les effets du changement climatique et à l'augmentation des risques de catastrophes. La coopération régionale constitue ainsi une réponse nécessaire aux défis spécifiques et communs des îles en développement. Le cadre d'intervention régionale, fondé sur un authentique esprit de solidarité, permet de mutualiser les moyens, de partager les expériences, de diffuser les bonnes pratiques ou encore d'appliquer des mesures en phase avec les réalités du terrain.

La plateforme de financement des risques de catastrophes de la COI, mise en place à travers son projet ISLANDS, sur contribution du 10ème Fonds européen de développement, offre un cadre d'échanges et d'actions pertinent pour les États membres. À travers cette plateforme régionale, la COI a mobilisé des partenariats avec le Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophes et avec la Banque mondiale, ce qui a conduit à l'élaboration de profils de risques pour chacune des îles et au chiffrage des pertes économiques imputables aux catastrophes naturelles, soit 17,2 milliards de dollars pour les Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles et Zanzibar entre 1980 et 2013 (COI, 2015).

Ce faisant, il a été possible de discuter des moyens pour mettre en place un mécanisme de transfert de risques auquel s'ajoute la prise en compte, dans les budgets nationaux, d'une ligne de crédit dédiée à la gestion des risques de catastrophes. En effet, pour chaque dollar investi dans la prévention des risques, ce sont quatre dollars que les États économisent dans la gestion des crises post-catastrophes (Godschalk et *al.*, 2009 ; cité par Kelman, 2014).

Les échanges nourris et documentés au sein de la plateforme ont permis d'élaborer un programme régional de réduction des risques de catastrophes, le ISLANDS Financial Protection Programme (IFPP), présenté à la Conférence de Sendai en 2015. Ce programme, qui a bénéficié de l'appui technique de l'UNISDR et de la Banque mondiale, a été qualifié de «*pionnier*» et de «*visionnaire*» par les partenaires de la COI. Le responsable de l'unité «Aide humanitaire» de l'Union européenne a même estimé que ce programme de la COI est «*un modèle*» qui devrait pouvoir être reproduit ailleurs.

Conclusion

L'action diversifiée de la COI, en phase avec le cadre de Sendai, les engagements de la COP21 et l'Agenda mondial pour le développement durable, est appelée à s'inscrire dans le cadre d'un plan climat 2017-2020, qui guide dorénavant l'ensemble des actions régionales en faveur de la réduction des conséquences des dérèglements climatiques. Ce plan régional est de nature à devenir un catalyseur régional prenant appui sur des initiatives reconnues et déjà implantées, notamment en matière de gestion et réduction des risques naturels. Il vise notamment à soutenir les efforts nationaux d'adaptation aux effets du changement climatique ainsi que la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (INDC) présentées à la COP21. En agissant aujourd'hui en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique, la COI contribue à construire un avenir durable et sécurisé.

Cependant, cette action, amenée à être conduite de manière continue, doit bénéficier de moyens accrus. C'est la raison pour laquelle la COI vise l'accréditation en tant qu'entité régionale de mise en œuvre du Fonds climat, dotée de 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020. De plus, un quart de ce financement sera réservé aux petits États insulaires en développement. Ces nouveaux financements, couplés à l'appui renouvelé des partenaires au développement comme l'Union européenne et l'Agence française de développement, devraient permettre à la région de prendre des mesures concrètes en faveur du climat et d'une amélioration de la résilience des populations de la région.

L'action ambitieuse de la COI donne des raisons d'espérer que les îles de la région seront moins touchées par les catastrophes naturelles, car les populations seront mieux préparées pour les affronter et les pouvoirs publics mieux armés pour les prévenir et en gérer les conséquences. C'est dans ce sens que la COI entend mobiliser les partenaires au développement. Car les îles, surtout face au climat, disent l'avenir du monde.

Bibliographie :

Commission de l'océan Indien. (2014). *Les risques naturels dans l'Indianocéanie*. Rapport final du projet *Risques Naturels* de la COI financé par l'Agence française de développement.

Commission de l'océan Indien. (2015). *Creating the foundations for the effective reduction of climatic and natural disaster in the South West Indian ocean region*. Un rapport de synthèse.

Commission de l'océan Indien et Union Européenne. (2015). *Déclaration commune à l'occasion de la conférence COP 21 sur le climat*. En ligne: [https://bit.ly/2McJPAt] (consultée le 14/08/2018)

Godschalk, D., Rose, A., Mittler, E., Porter, K. et West, C. T. (2009). Estimating the value of foresight: aggregate analysis of natural hazard mitigation benefits and costs. *Journal of Environmental Planning and Management, 52*, 6, 739-756.

Kelman, I. (2014). *Disaster Mitigation is Cost Effective*, World Development Report, CICERO Norway.

Un appui notable de la coopération française

Grâce à l'appui de la coopération française, à travers l'Agence française de développement, le Fonds français pour l'environnement mondial, le ministère français des Affaires étrangères ou encore la région de La Réunion, la COI a mis en œuvre deux projets: Acclimate (2008-2012) et Risques naturels (2011-2014).

Le projet Acclimate s'est notamment concentré sur l'évolution du climat dans la zone du Sud-Ouest de l'océan Indien et a débouché sur l'élaboration d'une stratégie régionale d'adaptation qui a balisé le champ d'activités de l'organisation pour une période de cinq années. Acclimate a ouvert la voie à une action diversifiée (i) en appui aux services de météorologie avec, entre autres, l'organisation du premier forum régional de prévisions saisonnières; (ii) en faveur de la gestion durable des zones côtières ayant conduit à la mise en œuvre d'un projet dédié sur la période 2014-2017; (iii) en matière de formation au profit de techniciens de la région dans le domaine de la télédétection et des risques naturels.

Le projet Risques naturels a, quant à lui, ciblé son activité en soutien aux services nationaux de sécurité civile à travers des formations et des dons de matériels. Depuis, la sécurité civile de l'Union des Comores dispose d'un Centre opérationnel de gestion des crises et de la première caserne de pompiers du pays. Et, parce que l'aménagement du territoire constitue un axe privilégié des politiques publiques d'adaptation aux effets du changement climatique, la COI a également réalisé le schéma d'aménagement du territoire de l'île de Mohéli aux Comores et soutenu la création d'un observatoire du territoire à Tamatave (Madagascar) grâce à une contribution de la coopération australienne.

La PIROI : un outil régional de la Croix-Rouge française

La Plateforme d'intervention régionale de l'océan Indien (PIROI) mène depuis l'an 2000 un programme régional de gestion des risques de catastrophes dans la zone Sud-Ouest de l'océan Indien. Elle regroupe le Croissant-Rouge comorien, la Croix-Rouge malgache, la Croix-Rouge de Maurice, la Croix-Rouge du Mozambique, la Croix-Rouge des Seychelles, la Croix-Rouge tanzanienne, la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). La PIROI, qui est coordonnée par la Croix-Rouge française, s'appuie sur un réseau de 35 000 volontaires dans la région Sud-Ouest de l'océan Indien.

Installée sur le territoire d'outremer français de La Réunion, la PIROI permet de concentrer les compétences et les moyens au plus près des zones vulnérables. Pour ce faire, elle cherche à réduire l'impact des catastrophes naturelles et sanitaires ainsi que les effets du changement climatique sur les populations de la région. La PIROI mène des activités intégrées au cycle de gestion des catastrophes, comprenant le plaidoyer, la réduction des risques de catastrophes, la préparation et la réponse aux urgences et la réhabilitation post-catastrophe.

Les bénéficiaires sont en premier lieu les populations vulnérables dont la résilience aux risques est renforcée, mais également les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, lesquelles voient leurs capacités renforcées, ainsi que les pouvoirs publics dont la Croix-Rouge est l'auxiliaire.

La PIROI : une expertise avérée en matière de gestions des risques de catastrophes au service des populations les plus vulnérables

Initialement orientée vers la réponse aux urgences lors de sa création en 2000[1], la PIROI a rapidement évolué dans le sens d'un renforcement des capacités de ses membres, au plus près des populations. Cela s'est notamment concrétisé

Crédit photo : PIROI – Croix-Rouge française

En fonction des besoins et de la capacité de réponse de la Société nationale sur place, la PIROI peut déployer du matériel depuis l'un ou plusieurs de ses entrepôts.

par le développement de plans de contingence, la formation des équipes d'intervention et le pré-positionnement de matériel humanitaire dans 7 entrepôts mutualisés répartis dans les îles de la région.

Depuis 2007, la réduction des risques de catastrophes (RRC) au niveau communautaire est devenue une priorité pour la Plateforme qui a soutenu 13 projets au profit de plus de 100 000 personnes. Ces actions visent à sensibiliser les populations aux risques de catastrophes naturelles, et en particulier des plus jeunes, à l'image du projet *Paré pas Paré* mis en œuvre à La Réunion depuis 2011.

Ce projet, qui place l'éducation des jeunes générations au cœur de ses priorités et rend le citoyen davantage acteur de sa propre sécurité, privilégie plusieurs axes de travail, notamment le développement de partenariats institutionnels et techniques, l'éducation aux risques naturels en milieu scolaire, ainsi que des actions de sensibilisation des familles et du grand-public.

Dans le cadre d'une approche régionale, cette méthodologie a été adaptée dans l'ensemble des États insulaires voisins en intégrant la dimension locale (développement d'outils communs et spécifiques en français et en langues locales, adaptation des canaux de diffusion, etc.).

Ainsi, depuis 18 ans, la PIROI développe ses activités afin de couvrir l'ensemble du cycle de gestion des risques de catastrophes en s'appuyant sur des partenariats techniques et institutionnels (notamment avec la Commission de l'Océan Indien en 2012). Elle est aujourd'hui reconnue comme étant le principal acteur régional intervenant sur les risques dans le sud-ouest de l'océan Indien.

1. Entre 2000 et 2017, la PIROI a mené 51 opérations d'urgence suite aux passages de cyclones, aux inondations, aux épidémies et aux éruptions volcaniques qui ont affecté les pays du sud-ouest de l'océan Indien

l'express

par des appareils numériques.

PERSPECTIVES TIC

L'année des connexions aux câbles à fibre optique

2019 est l'année de la révolution de l'accès à Internet. Trois câbles sous-marins à fibre optique seront mis en service. À commencer par MARS, soit le *Mauritius And Rodrigues Submarine System*, qui vise à connecter Rodrigues à Maurice par un câble de 700 kilomètres. Même si le raccordement a été fait, reste l'étape de configuration et du déploiement de la fibre optique. Aucun débit n'est envoyé pour l'instant. Rodrigues aura du très haut débit dès mars.

Maurice sera d'ailleurs connecté par deux porteurs de projet de fibre optique, à l'instar de METISS et IOX Cable System, qui sont des initiatives privées. Le premier nommé est mis en route par la Commission de l'océan Indien (COI), qui a réuni les opérateurs de téléphonie régionaux pour un projet commun. L'objectif est de connecter les îles membres de la COI avec un câble à fibre optique. C'est ainsi que le MEltingpoT Indianoceanic Submarine System (METISS) a vu le jour.

Le cable MARS à été connecté à Rodrigues en novembre dernier.

Telma, de Madagascar, CEB FiberNET et Emtel, de Maurice, Canal+ Telecom, SFR et ZEOP de La Réunion ont fait construire un câble de 3 000 kilomètres. Il sera déployé de Baie-du-Tombeau, à Maurice, puis au Port, à La Réunion, à Fort Dauphin, à Madagascar et à Durban, en Afrique du Sud. La capacité est de 24 térabits. Il a une durée de vie d'environ 25 ans. La partie mauricienne est représentée par Emtel, qui bénéficiera de la bande passante pour ses activités dans la téléphonie. L'opérateur achetait jusqu'ici de la capacité sur les câbles SAFE et LION.

L'autre représentant mauricien est le CEB FiberNET, qui va vendre de la bande passante aux opérateurs locaux et aux entreprises dans le secteur de l'externalisation. Cette filiale du Central Electricity Board agira comme un grossiste qui revendra de la bande passante. Le câble METISS doit être déployé courant 2019. Le coût est d'environ 75 millions d'euros (Rs 3 milliards).

L'autre projet suivi avec beaucoup d'attention est IOX Cable System. Ce projet continental va connecter l'Inde à l'Afrique à travers un câble sous-marin de 8 850 kilomètres. Il reliera Puducherry (ou Pondichéry) à Rodrigues et aura une station d'atterrissage à La Cambuse, à Maurice, puis à La Réunion, avant de se connecter à East London en Afrique du Sud. Le câble devrait être opérationnel d'ici décembre.

2019, c'est aussi l'année des réalisations pour le ministère de la Technologie, de la communication et de l'innovation, qui a publié trois documents pour le secteur en 2018. Le *Mauritius Artificial Intelligence Council* devrait voir le jour, avec pour tâche de répondre aux besoins des investisseurs, de réglementations, de projets et de formation pour faire de la technologie de l'intelligence artificielle une filière importante de l'industrie informatique. Également de pouvoir adopter la Blockchain.

Le plan directeur *Digital Mauritius* et le guide pour la fonction publique devront être mis en opération. Le secteur public aspire à ce que l'*Info Highway* soit une plateforme d'échange d'informations. Un service d'authentification sera introduit pour faciliter la soumission des documents et accéder au portail du gouvernement.

Le National Computer Board va continuer ses *Digital Youth Engagememt Programmes* ainsi que les initiations à l'ordinateur.

LIGHTHOUSE CAPITAL LIMITED (FORMERLY Greenbay Properties Ltd)
(Incorporated in the Republic of Mauritius on 14 August 2014)
(Registration number C124756 C1/GBL)
SEM share code: GFP.N0000 JSE share code: LTE
ISIN: MU0461N00015 **("the company")**

LIGHTHOUSE CAPITAL

DEALING IN SECURITIES BY AN ASSOCIATE OF A DIRECTOR OF THE COMPANY

Shareholders are advised of the following information relating to the dealing in securities by an associate of a director of the company:

Name of associate:	Thistle Trust
Name of director and relationship to director:	Mark Olivier is a beneficiary of the Thistle Trust
Transaction date:	2 January 2019
Class of securities:	Ordinary shares
Number of securities:	240 592
Price per security:	R7.80
Total value:	R1 876 617.60
Nature of transaction:	On-market purchase through the JSE

The company has primary listings on both the Official Market of the SEM and the Main Board of the JSE.

By order of the Board

4 January 2019

For further information please contact:

JSE sponsor	SEM authorised representative and sponsor	Company Secretary
JAVACAPITAL	Perigeum Capital	itl
Tel: +27 11 722 3050	Tel: +230 402 0890	Tel: +230 403 0800

This notice is issued pursuant to the JSE Listings Requirements, SEM Listing Rule 11.3 and Rule 5(1) of the Securities (Disclosure Obligations of Reporting Issuers) Rules 2007. The Board accepts full responsibility for the accuracy of the information in this announcement.

Ince

07 janvier 20189

http://www.seychellesnewsagency.com/articles/10303/Les+Seychelles+devraient+conomiser+un+mill

Les Seychelles devraient économiser un million de dollars par an grâce à une nouvelle centrale solaire

Vue partielle de panneaux solaires photovoltaïques installés sur le bâtiment de la Banque Centrale des Seychelles. (Seychelles Nation)

(Seychelles News Agency) - Les Seychelles devraient économiser plus d'un million de dollars par an une fois que la construction d'un parc solaire sur l'île de Romainville, au large de l'île principale de Mahé, sera achevée plus tard cette année, a déclaré un haut responsable.
La Public Utilities Company (**PUC**) - responsable de la mise en œuvre du projet - installera un système **photovoltaïque** solaire de cinq mégawatts qui «produira environ 7 millions de kilowattheures d'énergie par an», a déclaré Laurent Sam, ingénieur en énergie de la société.
«Cela équivaut à la consommation de 2 000 ménages en moyenne, utilisant 300 kilowatts d'énergie chaque mois», a déclaré M. Sam.

M. Sam a ajouté que "cela permettra aux Seychelles d'économiser 1,6 million de litres de carburant dont l'utilisation ne seront plus nécessaires à la centrale de PUC. Si nous faisons le calcul basé sur le prix du pétrole aujourd'hui, nous économiserons environ 1,02 million de dollars par an. »

«La ferme solaire produira l'équivalent d'environ 1,8% de notre demande annuelle en énergie», a déclaré M. Sam.

Les Seychelles - un groupe de 115 îles de l'océan Indien occidental - dépendent énormément des combustibles fossiles importés pour la production et le transport de l'énergie. À l'heure actuelle, seulement 2,5% de l'énergie électrique de la nation insulaire provient de sources renouvelables.

Selon l'entreprise, une fois que la centrale sera opérationnelle, la quantité d'énergie renouvelable produite aux Seychelles doublera.

Les travaux ont déjà commencé pour nettoyer l'île artificielle qui abrite déjà cinq éoliennes. Les 14 850 panneaux solaires installés devraient couvrir la moitié du périmètre de l'île une fois les travaux terminés dans cinq à six mois.

Le projet coûtera 10,2 millions de dollars, dont un quart sera financé par la compagnie de services publics. Le gouvernement financera les trois quarts restants par un prêt, assorti d'un intérêt de 2%, obtenu de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) et du fonds des Fonds de développement d'Abou Dhabi (FADD).

Le projet comprendra l'installation d'une batterie, qui jouera un rôle important en stabilisant le système. La batterie, qui a la taille de quatre conteneurs, aura une capacité de stockage de 3,3 mégawattheures avec une capacité de 5 mégawatts.
Dans un entretien précédent avec la SNA, le directeur général de la société de services publics, Philippe Morin, a déclaré qu'"à mesure que la contribution des énergies renouvelables augmente dans le réseau, le système électrique risque toujours de devenir instable."

M. Morin a donné un scénario pour expliquer le besoin d'une batterie dans le système.

«Supposons que nous obtenions un total de 10 mégawatts d'énergie solaire **photovoltaïque** fonctionnant parfaitement avec le système **PUC**, puis tout à coup, les nuages couvrent le ciel et le niveau de production chute à 2 mégawatts. Dans ce cas, vous avez perdu 8 mégawatts devant être remplacés dans le système », a expliqué M. Morin.
Le directeur général a déclaré que si la baisse de production ne devait pas être remplacée, le réseau deviendrait instable et pourrait conduire à une panne d'électricité.

«Afin d'éviter cela, vous avez recours au stockage. À court terme, la meilleure solution technique et économique consiste à utiliser des batteries », a déclaré M. Morin.

La batterie ne sera pas seulement utilisée dans le cadre de ce projet, elle servira également à stabiliser d'autres projets d'énergies renouvelables qui se présenteront à l'avenir.

Les Seychelles prévoient également d'installer le premier système **photovoltaïque** flottant à échelle industrielle (PV) sur le lagon de Le Rocher, dans le district de Les Mamelles.

Des panneaux photovoltaïques seront également installés sur l'île Curieuse, un parc national situé près de Praslin, la deuxième île la plus peuplée, et sur 41 écoles aux Seychelles. Ce sera par le biais d'un accord en vertu duquel le gouvernement chinois aidera les Seychelles avec une subvention d'environ 4,3 millions de dollars.

L'Express DE MADAGASCAR
QUOTIDIEN D'INFORMATION ET D'ANALYSE

11 janvier 20189

https://www.lexpressmada.com/11/01/2019/agriculture-renforcement-de-la-lutte-antiacridienne/

Agriculture – Renforcement de la lutte antiacridienne

11 janvier 2019 Harilalaina Rakotobe 9 Vues 3 minute(s) pour lire

Le ministre de l'Agriculture se rassure sur l'efficacité du nouveau matériel.

Les insectes nuisibles constituent l'un des principaux blocages au développement du secteur agricole à Madagascar. Des mesures sont entreprises pour venir à bout de ce problème.

Le laboratoire national de la direction de la protection des végétaux auprès du ministère de l'Agriculture et de l'élevage (MINAE) se donne pour objectif d'améliorer l'environnement des chaînes de valeur de l'agriculture commerciale. Pour ce faire, le service s'est doté de nouveaux équipements qui ont été présentés hier au MINAE à Nanisana par les principaux acteurs de ce secteur. « À plus de 80 % constitué de population d'agriculteurs, Madagascar subit régulièrement des menaces par divers ravageurs dont les criquets, les chenilles légionnaires ou encore les facteur éco-météorologiques, raison pour laquelle il est primordial de renforcer les systèmes de luttes déjà établis à ce propos », explique Harison Randrianarimanana, ministre de l'Agriculture et de l'élevage.

D'une valeur de près de trente sept millions d'ariary, une partie de ces équipements a été remis à la direction de la protection des végétaux (DVP) par la Banque mondiale, par l'intermédiaire du projet de Croissance Agricole et de Sécurisation Foncière (Casef) tandis qu'une partie consacrée à la lutte contre la chenille légionnaire a été remis par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). *« Il s'agit pour la DVP d'assurer les travaux de surveillance des spéculations et des organismes nuisibles aux cultures. Afin de réaliser cette tâche, il est important que les propriétaires des cultures effectuent des dépôts d'échantillons dans nos laboratoires »,* souligne Berthine Razaiarimanana, présidente du conseil d'administration du centre de lutte antiacridienne ou IFMV (Ivotoerana Famongorana ny Valala eto Madagasikara).

Chenille légionnaire

Grâce aux résultats d'analyse ainsi qu'à l'appui de nouveau matériel, les producteurs pourront assurer la surveillance des insectes nuisibles en vue du respect des exigences du marché des pays clients et importateurs. « Grâce à ce renforcement du système de lutte, les cultures ne seront plus ravagées par les insectes nuisibles. Parallèlement, les producteurs auront la possibilité de certifier que leurs productions sont de meilleures qualité en se conformant aux exigences des marchés extérieurs », souligne un responsable du Casef. En effet, une fois déclaré pays indemne de maladie, l'État aura la possibilité d'accroître les exportations dans le secteur agricole.

À rappeler qu'actuellement, rien que pour le cas des chenilles légionnaires, le taux d'infestation nationale est de 57%. Il atteint 98% dans les régions Anosy-Androy, 94% dans la région Sud-ouest et 18% dans la région Sava. Ce qui constitue un rendement national enregistrant un taux de 47% de pertes dans le secteur de l'agriculture sur près de vingt mille hectares de champs de maïs envahis sur tout le territoire national. Un taux de manque à gagner qui devrait se réduire à partir d'aujourd'hui grâce à ce renforcement du système de lutte contre les nuisibles engagé par les acteurs du secteur agricole.